

Législature 2021-2026
Procès-verbal No 14
Conseil général de Mex du 9 décembre 2024

M. le Président ouvre la séance, il est 20h15

Appel 53 membres sont présents. Le quorum est atteint.

Approbation de l'ordre du jour L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Procès-verbal du 26 février 2024 Le Procès-verbal du 17 juin 2024 est accepté à la majorité avec 3 abstentions

Communications de la municipalité : Le Syndic prend la parole. Un événement intercommunal, le Tour de gourmandise à vélo, organisé par les six communes de la Venoge, se tiendra le 25 avril 2025, avec départ et arrivée à Mex. Les sociétés locales sont invitées à participer à son organisation. Une séance d'information est prévue le 28 janvier 2025, ouverte à toutes les personnes intéressées.

Le taux de chlorothalonil, continue de dépasser la limite autorisée (0,157 µg/l contre 0,1 µg/l) bien que la concentration ait diminué depuis 2020. À l'heure actuelle, les technologies de filtration sont trop coûteuses pour la commune. L'évolution tend à la baisse, ce qui est encourageant. Par ailleurs, la présence de PFAS, substances chimiques persistantes utilisées notamment dans les vêtements de sport et ustensiles de cuisine, est également surveillée. Bien qu'aucun risque immédiat ne soit identifié, des études sont en cours.

Conformément à la remarque de M. Girard lors du dernier conseil général, le point de situation a été fait auprès de la gendarmerie. Cette dernière pensait que la commune allait changer la durée de la plage horaire du parking ; passer de 10 h à 4 h. La municipalité n'a pas la volonté d'un quelconque changement. Cette place reste une zone hors village, située sur une route cantonale laquelle est de la responsabilité de la gendarmerie. La commune n'a pas l'autorité d'aller déposer des contraventions aux contrevenants sur ce parking. Il a été demandé à la gendarmerie de procéder à plus de contrôles.

Concernant la parcelle 6. Après une visite du Patrimoine suisse, il a été recommandé de conserver trois murs du bâtiment existant, ce qui nécessite une révision du projet initial, notamment en ce qui concerne les places de parc souterraines. Un nouveau projet sera probablement présenté en début d'année 2025.

Ludovic Lupi, employé communal, quittera ses fonctions fin décembre pour se lancer à son propre compte. Le syndic le remercie pour ses quatre années de service et lui souhaite plein succès.

Renée Marendaz évoque l'instauration d'une limitation à 30 km/h sur la route des Esserts, ainsi qu'une analyse de la circulation au chemin des Rottes. Un bureau spécialisé, dirigé par un chef de la signalisation du canton de Vaud, sera mandaté pour étudier et recommander les aménagements nécessaires le cas échéant.

Le revêtement final des routes sera effectué pendant les vacances de Pâques, des informations précises seront communiquées ultérieurement aux habitants.

Concernant la ligne de bus 58, le terminus du bus est prévu à Renens et non plus à Bussigny. Cependant, ce changement améliore la fréquence des bus en journée. Les habitants auront toujours le choix d'aller faire leurs courses à Renens ou à Penthaz/Penthalaz.

Vincent Flandin a informé que les concerts classiques prévus sont annulés, le chef d'orchestre ayant été engagé à Viège. Des alternatives sont à l'étude.

Concernant les projets de construction en cours, la commune a remporté les trois jugements: les motifs concerne une modification de la hauteur du bâtiment de la mise à l'enquête complémentaire avait été acceptée par la municipalité mais contestée par un voisin. L'autre opposition, faite par le propriétaire lui-même, par rapport au refus de la municipalité concernant l'élévation du terrain naturel. Cette dernière n'avait pas été spécifiée dans le dossier de l'enquête complémentaire. Certains bâtiments devront être remis en conformité par rapport à la législation.

Claude Péguiron demande si la cuve du réservoir est recouverte d'une peinture à l'intérieur. Le syndic répond que non, ce n'est que du béton.

Il fait remarque quant aux contrôles possibles de la pollution potentielle des nappes phréatiques liée aux produits chimiques agricoles. Le syndic souligne que ce problème dépasse les compétences de la commune et que c'est de la responsabilité aux agriculteurs de se conformer aux recommandations de l'État.

Préavis 11/2024

Budget 2025

Le rapport de la commission Gestion-finance recommande au Conseil général d'approuver le préavis 11/2024.

Un budget a pour objectif de recenser l'ensemble des dépenses que la commune estime devoir engager au cours de l'année. S'agissant des recettes fiscales, la municipalité adopte une approche prudente, tout en espérant que les rentrées effectives dépasseront les prévisions. Un élément d'incertitude demeure : la nouvelle péréquation financière laquelle redéfinit la répartition des recettes fiscales entre les communes. Ce n'est qu'au moment du bouclage des comptes 2025 que la municipalité pourra en mesurer concrètement les effets.

En réponse à la question de M. Pauli, le syndic précise que les investissements prévus concernent notamment des travaux sur la voirie, des mesures de sécurité pour la chaufferie de la maison de commune, ainsi que l'amélioration du système de sonorisation de la salle villageoise et la vitrification de son plancher.

M. Vaney s'étonne de constater un budget présentant un déficit important, nécessitant même un emprunt pour couvrir certaines dépenses courantes de l'administration. Le syndic lui rappelle que le budget 2024 était déjà déficitaire. Celui de 2025 l'est davantage, certes, mais cela s'explique par une augmentation générale des charges. En revanche, les recettes restent stables, notamment en raison du maintien du taux d'imposition.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote

Le préavis 11/2024 est accepté par 49 voix, avec 2 abstentions

Préavis 12/2024

Stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud (SRGZA)

Le rapport de la commission Gestion-finances recommande au Conseil général d'accepter le préavis 12/2024.

Le syndic donne des explications complémentaires concernant le Plan Directeur régional relatifs à la stratégie régionale de gestion des zones d'activités. Il passe une vidéo explicative concernant le développement d'activités prévu dans le Gros-de-Vaud à l'horizon 2040. Cette étude a fait partie des attributions de la Région RGdVD. Il n'y a pas eu de frais supplémentaires pour la commune. Alain Charbonnier précise encore que si le conseil refuse, Mex sera exclu de la planification.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote

Le préavis 12/2024 est accepté par 46 voix, avec 5 absentions.

Postulat de M. Alain Charbonnier Réduction de la vitesse sur la route des Esserts à Mex

Alain Charbonnier apporte un complément d'information à son postulat. Il explique qu'à la suite des modifications apportées à la route des Esserts en lien avec la mise en place de trottoirs franchissables, il a constaté un risque accru pour les piétons. En effet, bien que les trottoirs aient été légèrement élargis, les bus doivent empiéter sur ceux-ci lors des croisements, ce qui compromet la sécurité. Il estime que la vitesse actuelle de 50 km/h est inadaptée à la configuration des lieux.

M. Chevalley accueille ce postulat avec soulagement. Il souligne lui aussi l'importance de réduire la vitesse, en particulier aux heures où les enfants empruntent le bus scolaire. Il rappelle que lors de l'installation d'un radar pédagogique, il a été observé que la majorité des automobilistes respectaient la limitation, à l'exception notable de la tranche horaire entre 7h00 et 9h00, où certains conducteurs roulent à des vitesses excessives, en particulier sur le tronçon chemin du Trésy – entrée du pont de l'autoroute. Selon lui, les trottoirs franchissables encouragent ces comportements dangereux. Il propose l'installation d'un rappel de vitesse sur la descente et suggère la création d'une commission d'étude chargée de faire des propositions concrètes à la municipalité.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

M. Pahud considère qu'une votation n'est pas nécessaire. Toutefois, le président rappelle qu'un postulat ayant été formellement déposé, celui-ci doit faire l'objet d'un vote afin que la municipalité puisse y répondre de manière officielle devant le conseil général.

Le postulat est reçu à la majorité avec 9 absentions.

Propositions individuelles et divers

Swisscom a installé la fibre optique dans le quartier des Esserts, mais ne procède pas à son raccordement dans les habitations privées. Il appartient donc aux habitants de se renseigner directement auprès de Swisscom pour toute demande d'installation individuelle.

Des bruits inhabituels ont été signalés provenant de la cuve du réservoir. Le syndic précise qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter : ils sont liés à des travaux actuellement en cours.

Jean-Paul Vaney sollicite des informations sur le jumelage. Le syndic indique qu'aucune relation officielle n'a eu lieu entre les deux municipalités depuis 2016. Antoinette Huggler ajoute qu'elle avait proposé d'inviter des ressortissants français à Mex, mais avait reçu comme réponse que le jumelage

relevait désormais du ressort de l'initiative privée et non plus des autorités municipales. Grégory Wyss se dit surpris, n'ayant pas été informé de cet échange.

Bernard Formica rapporte qu'il avait envisagé, à l'occasion d'un marché printanier, d'inviter quelques habitants de Lugny-les-Charolles. Malheureusement, la rencontre n'a pas pu se concrétiser. Il note qu'avec le temps, l'intérêt pour le jumelage a diminué, notamment en raison du vieillissement des participants et de l'absence d'un projet commun. Toutefois, pour celles et ceux qui souhaitent maintenir le lien, il est possible d'adhérer à l'Association du Moulin et de participer à la fête annuelle organisée chaque mois d'août.

M. Borgeaud demande des précisions sur le projet de la PPE prévu au Château d'en-bas (comprenant la ferme et ses dépendances). Une enquête complémentaire a été déposée il y a plusieurs mois. Le canton aurait demandé une révision des aménagements extérieurs. Sur une autre partie du site, correspondant aux anciennes écuries et vendue à un propriétaire différent, un projet de construction de deux bâtiments est à l'étude. Enfin, concernant le château et l'orangerie, une fondation à but non lucratif aurait également un projet en cours de développement.

M. Maietti remercie les organisateurs pour la bonne organisation de la distribution des sapins.

Mme Voltz fait remarquer que la ligne de bus 58 ne dessert plus le gymnase, soulevant la question de l'accessibilité pour les gymnasiens, d'autant plus qu'aucun trottoir ne permet un accès sécurisé. Une information à ce sujet sera directement transmise aux élèves par les Transports Lausannois (TL).

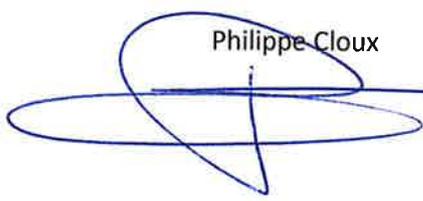
M. Girard s'interroge sur la gestion des abords des routes : certains tronçons sont goudronnés, d'autres laissés en herbe. Il souhaite savoir comment la municipalité envisage de collaborer avec les TL pour remédier aux débordements fréquents des bus sur les bas-côtés. Renée Marendaz, consciente du problème, s'engage à contacter les TL pour en discuter.

La parole n'est plus demandée.

Il est 22h16, le Président clôt la séance.

Le Président

Philippe Cloux



The seal is circular with the text "CONSEIL GÉNÉRAL" at the top and "DE MEX" at the bottom. In the center is a shield with a crown on top, flanked by two stars. The shield contains the words "LIBERTÉ" and "PATRIE".

La secrétaire

Brigitte Beuchat

